



Charges sociales : la filière yachting demande un moratoire

Selon les professionnels du yachting, l'obligation de cotiser à l'Énim pour les marins résidant en France embarqués sous pavillon étranger, effective depuis le 1^{er} juillet, pénalise lourdement l'ensemble de la filière.

La nouvelle réglementation sur les charges sociales cristallise le mécontentement des professionnels du yachting installés sur la Côte d'Azur. Depuis le 1^{er} juillet, les marins résidant en France embarqués sous pavillon étranger sur un navire à usage commercial doivent être déclarés à l'Énim s'ils ne cotisent pas dans un pays sous convention bilatérale de sécurité sociale avec la France (« *le marin* » du 27 juillet).

Le surcoût s'élève à 300 000 euros par an pour un yacht de location ayant un équipage de sept personnes, selon Riviera Yachting Network, un réseau qui fédère 90 entreprises de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur spécialisées dans le refit, la maintenance et les services à la grande plaisance.

Même si le marin bénéficie par ailleurs d'une assurance privée, il suffit de plus de trois mois de présence en France, c'est-à-dire le temps d'un gros chantier, pour que s'applique l'obligation de cotisation à l'Énim et à l'Urssaf.

L'impact économique se fait déjà sentir dans les chantiers. « **Les chantiers de la région Paca ont perdu 30 % des unités qui ve-**

2 000

Environ 2 000 marins français naviguent au yachting.
Source Gepy.

naient chez eux, affirme Laurent Falaize, le président de Riviera Yachting Network. Il s'agit de gros bateaux qui battent des pavillons non européens. Les armateurs sont dans l'incertitude. Ils ne savent plus très bien à quoi s'attendre en matière de coût des équipages. Ils vont donc en Espagne ou en Italie. »

Les ports souffrent aussi

Les ports de plaisance souffrent aussi. La saison serait même catastrophique avec 50 % de perte de chiffre d'affaires en escale de yachts dans les ports des Alpes-Maritimes, 30 % à Saint-Tropez et 40 % dans les ports de la rade de Toulon. Les quatre plus gros distributeurs de gas-oil marine de Paca affirment avoir perdu 50 % de volume cet été.

Les conséquences sur les em-



Un alignement de yachts à Port-Vauban, à Antibes.

ploi de marins sont plus difficiles à quantifier. Mais Jacques Conzales, président du Groupement des équipages professionnels du yachting (Gepy), évoque un « **effet dévastateur** ». La non-résidence française du marin serait devenue le premier critère d'embauche.

Le Conseil d'État a refusé de suspendre le décret du 9 mars 2017 instituant l'obligation de cotiser à l'Énim pour les marins résidant en France et naviguant sous pavillon étranger. Reçus le mercredi 2 août au ministère des Transports, les professionnels de la filière yachting demandent la mise en place d'un moratoire de six mois, « **le temps**

de mettre en œuvre de véritables échanges autour de ce texte ». Pour eux, l'une des pistes de travail est de reconnaître qu'une assurance privée peut constituer une alternative à l'Énim.

Olivier MÉLENNEC

On compte 6 500 yachts de plus de 24 mètres dans le monde. Un tiers de la flotte mondiale navigue l'été entre Paca et Corse.